



Déclaration liminaire des élus CGT – Solidaires – FO – CFDT à la CAPL n°2 de la DISI SO

Bordeaux, le 3 novembre 2016,

Monsieur le Président,

Une « jurisprudence » de la CAPL n°2 de la DISI Sud-Ouest avait établi des règles de classement des propositions à la liste d'aptitude de C en B.

Ces règles tacites et reductibles permettaient aux agents de la DISI Sud-Ouest, candidats à cette sélection d'avoir une visibilité sur l'évolution de leur possibilité de promotion, en regard de leur dossier et des postes ouverts à la liste d'aptitude nationale.

Bien que cela ne se soit jamais présenté dans les CAPL de la DISI, seuls des agents dont le dossier présenterait des évolutions négatives d'une année sur l'autre seraient susceptibles d'être déclassés sur la liste de proposition de la CAPL.

Cette année, Monsieur le Président, nous sommes choqués que lors de votre première présidence de CAPL de liste d'aptitude à la DISI Sud-Ouest, vous nous proposiez, comme entrée en matière, de déclasser 2 agents jugés « excellents » par vos chefs de services et votre prédécesseur depuis des années.

Les élus du personnel CGT, Solidaires, FO et CFDT que nous sommes n'accepteront pas que ces mêmes agents soient traités comme des pions par leur haute hiérarchie.

Les personnels méritent plus de respect et de considération. Dans le contexte actuel d'accroissement des charges de travail dû aux suppressions d'emplois qui impliquent beaucoup d'efforts de leur part pour faire « tourner » vos services, Monsieur le Président, vous envoyez un signal dévastateur à tous les agents !

Nous irons droit au but, Monsieur le Président : les élus du personnel de la DISI Sud-Ouest exigent, en préalable aux travaux de cette CAPL, que vous reveniez sur votre proposition de déclasser ces deux agents.